

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 février 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 février 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la lettre du 26 janvier 2017 par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Jens Stoltenberg, transmet le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo couvrant la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**

17-02074 (F) 130217 130217





Annexe

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, je vous adresse ci-joint un rapport trimestriel sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2016 (voir pièce jointe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jens **Stoltenberg**

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport sur la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) est présenté en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et porte sur la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2016.

2. Au 31 décembre 2016, l'effectif total de la KFOR déployé sur le terrain s'établissait à 4 150 soldats. Au cours de la période considérée, aucun problème de sécurité majeur n'a été signalé et la KFOR n'a pas eu à intervenir directement.

Situation en matière de sécurité et opérations

3. Au cours de la période considérée, il n'y a eu aucun changement majeur concernant les conditions générales de sécurité au Kosovo, qui sont restées globalement stables. Dans l'ensemble, la situation s'améliore car la Serbie et le Kosovo demeurent attachés au dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne.

4. La KFOR a continué de travailler en étroite coopération et coordination avec le Service de police du Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). L'exercice « Silver Sabre » par exemple a été conduit en novembre 2016 à Pristina et dans les environs conjointement avec d'autres forces de sécurité présentes au Kosovo, à savoir le Service de police du Kosovo, EULEX et les Forces de sécurité du Kosovo.

5. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour maintenir un dispositif de forces efficace dans l'ensemble des zones sensibles et pour pouvoir réagir immédiatement en cas de besoin, la KFOR a continué de mener des activités de formation et effectué des manœuvres opérationnelles en novembre et décembre afin de vérifier l'état de préparation des forces de réserve opérationnelle.

6. Au cours de la première semaine de décembre, la KFOR a retiré le dispositif de sécurité mis en place à l'entrée du monastère de Dević dans la municipalité de Skenderaj en 2004, suite à une demande officielle des religieuses du monastère. Cela montre clairement que la situation en matière de sécurité s'améliore et que les relations entre l'Église orthodoxe serbe et les institutions du Kosovo sont en voie de normalisation.

Résumé

7. Durant la période considérée, la KFOR a continué de contribuer au maintien d'un climat de sécurité et de sûreté et de garantir la liberté de circulation, dans le cadre de l'action globale menée par la communauté internationale. Sur le terrain, cette coordination étroite entre la KFOR, troisième intervenant, EULEX et les Services de police du Kosovo demeure très efficace.